

Bibliothèque numérique

medic@

Broca, A.. - Le statut de l'agrégation

*In : Presse médicale, 1912, n°
17 p. 213-5, 218
Cote : 100000*

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris... 10 centimes.
Dép. et Etr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET C^e, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain
PARIS (VI^e)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements... 10 fr.
Union postale..... 15 fr.
Les abonnements partent
du commencement de chaque mois.

F. DE LAPERSONNE
Professeur de clinique ophtalmologique
à l'Hôtel-Dieu.

E. BONNAIRE
Professeur agrégé,
Accoucheur et Professeur en chef
de la Maternité.

J.-L. FAURE
Professeur agrégé,
Chirurgien de l'hôpital Cochin.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

L. LANDOUZY
Doyen de la Faculté de médecine,
Professeur de clinique médicale,
Membre de l'Académie de médecine.

M. LETULLE
Professeur à la Faculté,
Médecin de l'hôpital Boucicaut,
Membre de l'Académie de médecine.

F. JAYLE
Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca,
Secrétaire de la Direction.

H. ROGER
Professeur de Pathologie expérimentale,
Médecin de l'Hôtel-Dieu,
Membre de l'Académie de médecine.

M. LERMOYEZ
Médecin
de l'hôpital Saint-Antoine.
Membre de l'Académie de médecine.

— RÉDACTION —

SECRÉTAIRES
P. DESFOSSES
J. DUMONT

Les Bureaux de rédaction sont ouverts
à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi,
Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE**ARTICLES ORIGINAUX**

MAURICE CHEVASSU. Valeur de la réaction de l'antigène de MM. Debré et Paraf pour le diagnostic rapide de la tuberculose urinaire, p. 173.

ALFRED MARTINET. Digitale et tensions artérielles, p. 175.

SOCIÉTÉS DE PARIS

Société médicale des hôpitaux, p. 176.

Société de biologie, p. 177.

Société des chirurgiens de Paris, p. 177.

Société d'obstétrique et de gynécologie de Paris, p. 178.

Société de médecine militaire française, p. 178.

Société clinique de médecine mentale, p. 178.

Académie des sciences, p. 179.

Société de chirurgie, p. 179.

Académie de médecine, p. 180.

ANALYSES

CHRONIQUE

A. BROCA. Association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine. Session des 19-20 Février 1912. La réforme de l'agrégation, p. 213.

NOUVELLES

S^t-LÉGER POGUES ALICE
Toni-alcaline pour les enfants

THERMOTHÉRAPIE AIR CHAUD - LUMIÈRE
Appareil du Dr M. de Larocque
CHRONIQUES ACCIDENTS OPÉRATIONS HELMREICH, NANCY

CONTREXÉVILLE-PAVILLON

IODO-MAÏSINE

CARABANA Purgation pour régime.
Congestion. Constipation.

VARICURE MARCK

PLASMA DE QUINTON
Eau de mer isotonique injectable
H. CARRION et C^e, 54, Fg St-Honoré, Paris

LACTOZYMASE-B
Comprimés de ferment lactique B
CHEVRETIN-LEMATTE, 24, rue Caumartin, Paris.

XX^e ANNÉE. — N° 17. 28 FÉVRIER 1912.

ASSOCIATION
DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT
DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Session des 19-20 Février 1912.

LA RÉFORME DE L'AGRÉGATION

L'assemblée convoquée spécialement pour étudier, à la demande du ministre, les principes généraux qui doivent présider à la réforme de l'agrégation, a eu lieu les 19 et 20 Février, et, selon toutes les prévisions, les grandes lignes du projet ont été tracées après des discussions qui, d'abord assez vives, ont abouti à des vœux émis presque tous à l'unanimité ou à peu près. On a été d'accord sur les principes, et d'ailleurs sur cela seul peut se prononcer une réunion comme la nôtre, à laquelle n'appartient pas de légitimer et de préciser les détails d'application.

Il m'a paru inutile de résumer à l'avance les rapports de Carnot (Paris) et de Jeanbrau (Montpellier) sur le statut de l'agrégation : pour émettre nos vœux, il a suffi d'une courte séance. On s'y attendait, car depuis de longues années tous les arguments ont été tournés et retournés.

Si le ministère écoute l'unanimité du corps enseignant, l'absurde agrégation temporaire actuellement existante aura vécu dans quelques mois. Les principes suivants, en effet, ont été adoptés :

1^o Tout agrégé a droit à une fonction d'enseignement dans la Faculté à laquelle il appartient (unanimité) ;

2^o L'agrégation doit être, du jour où un candidat y est nommé, une carrière stable (unanimité moins deux voix) ;

3^o On ne doit mettre au concours que les places vacantes par démission, titularisation, décès, ou celles qui seront à créer selon les besoins de l'enseignement ;

4^o On ne doit point créer de nouveaux emplois sans s'adresser d'abord, pour les occuper, aux agrégés libres actuellement sans fonctions (unanimité).

Il n'y a eu de réserves que sur le troisième vœu, quelques membres étant désireux de ne pas rétrécir, dans certaines villes, le recrutement des agrégés de pathologie. Mais avec les enseignements nouveaux qu'exigera le régime de 1913, une grande majorité estime que ce danger n'est pas à craindre.

Quant à la manière de recruter les agrégés, nous avons affirmé une fois de plus notre préférence pour le concours : de lui seul il fut parlé cette fois et nous désirons tous qu'il soit fondé sur :

Faculté de Médec. de Paris : Thèse M. le Dr MICHAUT (Déc. 1907).

PYROLÉOL ASEPTIQUE EDET
Brûlures, Ulcères variqueux, toutes Plaies.
Laboratoire EDET, Alençon

LES CAPSULES **VALÉRIANATE ROUSSEAU**
dragées indolores dosées avec le plus grand soin, donnent depuis de nombreuses années des résultats certains et constants dans tous les cas où les préparations de Valériane sont indiquées. Médicamenteusement précieux sur l'efficacité duquel le praticien peut toujours compter.

Échant. et litt., LENAIN, ph., 126, r. de la Pompe, Paris.

BIO-LACTYL
FERMENT LACTIQUE FOURNIER
Labres FOURNIER Frères
26, Bd de l'Hôpital — Paris.

RECALCIFICATION par la
BIOCALCOSE { TUBERCULOSE
RACHITISME CROISSANCE
DENTITION DIABÈTE
Soluté organo-calcaire colloïdal
2 à 3 GUILL. à CAFFÉ PAR JOUR
CHEVRETIN-LEMATTE, 24, rue Caumartin, PARIS

THAOLAXINE

ÉVIAN-CACHAT

ÉMULSION MARCHAIS Phospho-Tuberculoses
Catarrhes, Gripes Grésosité Bronchites

FEROXAL HYPERGLOBULIE
REMINÉRALISATION
A. BUISSON et C^e, 20, boul. du Montparnasse, Paris

Pastilles de Stovaine Billon
Affections de la BOUCHE, de la GORGE et du LARYNX
DÉPÔT ET VENTE EN GRANDE QUANTITÉ : LES ÉTABLISSEMENTS POULENC/FRÈRES, 32, Rue Maille-du-Temple, PARIS

1^e Une admissibilité, où le candidat fasse preuve de connaissances générales ;

2^e Une admission, qui mette en évidence ses connaissances spéciales dans la branche d'enseignement à laquelle il se destine.

On n'a pas oublié le fameux certificat d'études médicales supérieures, où fut pour la première fois proposée cette admissibilité sur connaissances générales. Sans revenir sur d'autres vices — peut-être plus de forme que de fond — qui ont fait échouer la réforme, nous devons constater que l'admissibilité commune, prononcée en liste unique pour tous les candidats, indépendamment de leur spécialisation ultérieure, était fort contestable. On doit exiger qu'un physicien médical prouve qu'il comprend la biologie, qu'il sache de l'anatomie et de la physiologie : il est ridicule de le mettre sur ces sujets en compétition avec un procureur.

D'où l'idée, codifiée en décret dès 1908, et adoptée par nous, que cette admissibilité se ferait en trois sections : 1^e sciences médicales ; 2^e sciences chirurgicales et obstétricales ; 3^e sciences paramédicales. Cette opinion a été maintenue, mais a donné lieu à un débat entre chirurgiens et accoucheurs.

Il n'a pas été présenté de rapport sur le concours d'obstétrique, dont Delbet a déclaré qu'il se désintéressait complètement : ce doit être, comme pour l'ophtalmologie, un concours tout à fait distinct.

Cette prétention a soulevé la protestation unanime des accoucheurs, dont M. Bar a été le porte-parole, et à leur sens cela devait empêcher la discussion sur le rapport de Delbet, puisque l'assemblée n'était pas documentée sur les désirs des obstétriciens.

A vrai dire, on ne voit pas pourquoi, si entre chirurgiens et accoucheurs on n'avait jeté la pomme de discorde : la gynécologie, les accoucheurs aimeraient un régime où, comme en Alle-

magne, elle leur fut attribuée. Mais, a répondu M. Quénou, les chirurgiens en sont les *beati possidentes* et désirent le rester : l'assemblée, à la presque unanimité, a suivi M. Quénou et a nommément inscrit la gynécologie parmi les sciences chirurgicales.

Il est néanmoins certain que les accoucheurs ont toujours fait et feront toujours de la gynécologie, chacun selon sa capacité et son tempérament. Ils n'ont pas à réclamer le droit à la gynécologie car ils l'ont : le titre officiel de la chaire de M. Bar, par exemple, est « Accouchements, maladies des femmes et des enfants » ; M. Pinard enseigne dans une clinique d'accouchement et gynécologie.

Il a semblé à la grande majorité que ce désaccord, portant sur un point très particulier, ne changeait rien à la doctrine générale. On s'est donc occupé et du concours de chirurgie, et du concours d'accouchements, pour leur instituer à tous deux une admissibilité commune ; car M. Bar (parlant cette fois en son nom personnel) pense que l'obstétrique doit se détacher du tronc chirurgical. La question, sans doute, est discutable et peut-être arrivera-t-on, un jour ou l'autre, à donner à l'obstétrique son tronc propre. Alors serait réalisable le désir de M. Delbet, qu'en chirurgie un jury unique connaît à la fois de l'admissibilité et de l'admission ; c'est impossible pour les deux autres sections, où les spécialités sont des branches fort distinctes ; c'est possible si les spécialités ne sont que de simples bourgeois, comme ce serait le cas pour la chirurgie, isolée de l'obstétrique et de l'ophtalmologie.

Si l'on met à part l'enfant gynécologie, dont chirurgiens et accoucheurs se disputent la tutelle, ou plutôt si l'on accorde celle-ci aux possesseurs actuels, les chaires spéciales de la section de chirurgie sont en ce moment celles de gynécologie, de chirurgie infantile, de voies urinaires. Pour

les deux premières, et sur avis particulièrement exprimé par M. Quénou, l'opinion unanime a été qu'il ne convenait pas d'en faire de vraies « spécialités » ; la « spécialisation », telle qu'elle est actuellement réalisée, leur suffit, c'est-à-dire qu'un seul jury nommera sur une seule liste des candidats qui se spécialiseront ensuite. En fait, ces trois enseignements sont bien pourvus par le système ancien. L'argument est non moins valable pour la chirurgie des voies urinaires, où cependant une petite minorité proposa la spécialité proprement dite, avec jury particulier.

Les jurys spéciaux de la section de médecine seraient :

1^e Médecine interne, à laquelle on rattache étroitement, et sans épreuves spéciales, la neurologie, la pédiatrie, la thérapeutique ; le même jury, mais avec des épreuves spécialisées, classerait les candidats inscrits en hygiène, en dermatologie et syphiligraphie (trois listes) ;

2^e Psychiatrie ;

3^e Anatomie pathologique ;

4^e Médecine expérimentale et comparée ; bactériologie (deux listes) ;

5^e Médecine légale, cette dernière devant peut-être rentrer dans la catégorie des sections spéciales d'origine multiple, dont je parlerai plus loin.

Il est à noter que les protagonistes du rattachement simple à la médecine générale furent M. Grasset pour la neurologie, M. Weill pour la pédiatrie.

Dans la section des Sciences paramédicales, les jurys d'admission seraient au nombre de quatre :

1^e Anatomie, histologie et embryologie (2 listes) ;
2^e Histoire naturelle et parasitologie (2 listes) ;
3^e Physiologie et pharmacodynamie (2 listes) ;
4^e Physique et chimie (2 listes).

Une difficulté réelle provient, pour ces branches, de ce que plusieurs de nos Facultés sont mixtes, donnent l'enseignement à la fois aux mé-

Les LABORATOIRES COUTURIER informent MM. les Médecins qu'ils tiennent à leur disposition tous les Métalloïdes et Métaux, ainsi que leurs dérivés, dans tous genres d'excipients, et même à l'état sec. (Procédé André Lancien), sous la forme colloïdale électrique.

Colloïdes infiniment stables et à grains infiniment ténus.

LABORATOIRES COUTURIER, 57, AVENUE D'ANTIN — PARIS
Téléphone 535-49 — Télégraphe : Levurine-Paris.

ESTOMAC

HyperCHLORHYDRIE
ULCÈRE
GASTROPATHIES

BISMUTH

AGRÉABLE

TABLETTE

EFFET SÛR

INTESTIN

COLITES

DIARRHÉES Chroniques

BISMUTH

PERROUD

ECH^{ON} ET LITTER^E A. PERROUD - 7, Rue des Archers, LYON

TOUX
DE TOUTE ORIGINE
PAS D'ACCOUTUMANCE
TOXICITÉ FAIBLE

0 gr. 05 à 0 gr. 10 par jour
en Sirop, Potion, Inj. s. cut., Suppositoires, etc.

DIONINE
MERCK

DOULEUR
DE TOUTE NATURE
PAS D'EUPHORIE
ÉLIMINATION RAPIDE

Prescrire de préférence.
SIROP ou TABLETTES du Dr BOUSQUET

Notices et Echantillons : Pharmacie du Dr BOUSQUET, 140, Faub. St-Honoré, PARIS.

docteurs et aux pharmaciens. Comme l'a très justement fait remarquer M. Blanchard, cela nous oblige à maintenir certains agrégés de botanique et de zoologie générale; de même, parmi les chimistes, certains agrégés de pharmacie. Et de quoi servent, à ces pharmaciens, l'anatomie et la physiologie? Le mieux serait donc, a suggéré M. Bard, dont le vœu a été adopté, de ne pas s'occuper de ce recrutement et d'emprunter aux Ecoles supérieures de pharmacie le personnel d'agrégés pour cela nécessaire.

Malgré une nouvelle tentative de M. Weiss, l'assemblée a maintenu le vote par lequel, en Octobre dernier, elle avait refusé de réunir en un seul jury les physiologistes, physiciens et chimistes.

Pour certaines spécialités, une idée fort intéressante a été émise par M. Moure (de Bordeaux).

D'un tronc commun naissent des branches spéciales. Mais, parfois aussi, de plusieurs troncs peuvent se détacher des branches que l'on anastomose. M. Moure a fait valoir que certains oto-rhino-laryngologues sont partis de la médecine, et d'autres de la chirurgie; de même les oculistes, nous dit M. Aubaret, et il en est encore qui viennent de la physique. Bien mieux, pour la médecine légale, où entrent en jeu toutes les spécialités médicales : psychiatrie, chimie et toxicologie, médecine, chirurgie. Pourquoi donc ne pas permettre aux candidats des trois sections générales de s'inscrire, en section spéciale, à une de celles que je viens d'énumérer? Il n'y a pas eu vote formel sur ce point, mais le système serait vu presque sûrement avec faveur.

Dans chaque section, le jury prononcerait une admissibilité fort large, où il ne serait pas retenu par la considération du nombre de places finales. Mais les candidats, qui, d'ailleurs, auraient à l'origine le droit de s'inscrire pour plusieurs sous-sections à la fois, seraient tout de suite

classés par spécialités. De la sorte, on évite un défaut qui fut une des pierres d'achoppement du certificat d'études médicales supérieures : la liste unique d'admissibles pour toutes les sections et sous-sections, alors que la ou les questions favorisent avec certitude les candidats de telle ou telle branche. Il faut exiger de tous les futurs agrégés des connaissances générales suffisantes et éliminer ceux qui ne les possèdent pas; mais il est absurde de ne pas classer entre eux ceux d'une sous-section déterminée. Ce serait fâcheux pour les pathologistes, comme l'a fait remarquer M. Quénut, si on multipliait les spécialités finales d'une pathologie découpée en tranches minces : mais nos débats ont fait ressortir avec clarté notre tendance à restreindre, au contraire, le nombre de ces tranches et à en attribuer le plus possible au jugement terminal d'un jury commun.

L'admissibilité ne conférerait aucun autre droit universitaire. En 1909, nous avions adopté l'admissibilité valable pour trois concours. Nous avons préféré la limiter à un concours, à la condition qu'elle soit largement ouverte. De la sorte, en effet, un homme instruit et intelligent est sûr de l'acquérir à tout coup, sans avoir besoin de passer ses plus belles années à pâlir sur les livres, en écolier.

A notre réunion d'Octobre 1911, après les rapports des présidents de jurys de 1910, nous avons émis le vœu que le concours débutât par l'exposé des titres, une brochure correspondante ayant été distribuée aux juges avant l'ouverture du concours, et le candidat continuant, comme par le passé, à faire sur ses travaux une conférence orale.

Lorsque eut été adopté, en dernier ressort, le système de l'admissibilité en trois grandes sections générales, il est devenu évident que cette place initiale ne pouvait plus convenir à l'appréciation des titres. Ceux-ci, en effet, sont spé-

ciaux, n'ont de valeur que s'ils s'appliquent à la spécialité pour laquelle le candidat désire s'inscrire; ils ne peuvent être cotés, dès lors, que par le jury spécial de la section correspondante. Cet exposé trouve sa vraie place en tête des épreuves spéciales.

Deux de nos rapporteurs, ai-je dit, avaient adopté une proposition de Linossier : que cet exposé fût argumenté par deux candidats, comme autrefois la thèse. N'est-ce pas, nous a dit Linossier, le vrai moyen pour que les qualités positives ou négatives des travaux soient mises en relief par des compétiteurs à ce intéressés; n'est-ce pas une épreuve excellente pour démontrer la capacité dialectique et de l'auteur et de ses agresseurs; n'est-ce pas un procédé pour « moraliser » des travaux où l'on peut craindre que le but principal soit d'aligner des numéros sans valeur?

Cette opinion, où la part de vérité est grande, a été écartée, cependant, presque à l'unanimité. Rien d'inégal comme l'argumentation, selon que l'on sera critiqué par un candidat plus ou moins avisé, selon que l'on tombera sur des compétiteurs inscrits pour la même Faculté ou pour d'autres Facultés; et comme, parmi nos œuvres à tous, il y a des points faibles, quelle injustice si les argumentateurs employaient tout leur temps à discuter là-dessus, sans laisser à l'adversaire le loisir de montrer qu'il a fait quelque chose de bien. Argumenter un travail unique, et surtout un travail non original, comme la thèse d'agrégation, écrite sur un sujet imposé, fort bien; en faire autant pour un ensemble de recherches personnelles devient dangereux.

Aussi pourrait-on proposer l'argumentation limitée à un mémoire, spécialement écrit en vue du concours. Mais alors, ont objecté divers membres, ne faites-vous pas belle la part aux bluffeurs, capables d'annoncer une découverte dont la vérification demande plusieurs mois de recherches?

(Voir la suite page 218.)

ÆTHONE

Toux spasmodique

Coqueluche

Toux émettante des Tuberculeux
auxquels il permet le sommeil

FALCOZ & C°, 15, Rue Vavin, Paris

La Digitaline cristallisée

ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS
Prix Orfila (6.000 fr.). Prix Desportes.

nativelle

Granules 1/4 milligr. (blancs)
Granules, 1/10 milligr. (roses)
Solution, 1/1000^e
Ampoules (injection hypodermique)

agit plus sûrement que les autres préparations de Digitale

Laboratoire Nativelle, 49, Boulevard de Port-Royal, Paris.

Au cours du débat, l'idée s'est fait jour, dans l'esprit de la majorité, qu'il conviendrait peut-être de supprimer l'exposé oral par le candidat lui-même. Cette leçon a le défaut de donner avantage à l'éloquence dans une épreuve qui doit être jugée exclusivement sur le fond; elle a encore celui de fournir au jury ce que M. Bard a appelé un oreiller de paresse. L'appréciation doit appartenir aux juges seuls, et non au candidat, qui peut les influencer par son habileté. Il faudrait que les travaux et leur résumé imprimé fussent envoyés à l'avance aux juges, sitôt le jury constitué; après exposé par des rapporteurs désignés à la première réunion, le jury délibérerait et voterait.

De cet ensemble de principes résulte que les épreuves de la première série doivent être générales; et voici les deux que nous souhaitons.

Pour juger un candidat, en première étape, sur ce qu'il sait en dehors de sa spécialité, l'avis unanime a été que rien ne vaut une composition écrite d'anatomie et de physiologie générales; avec cet amendement qu'aux anatomistes et physiologistes on doit faire traiter un sujet se rattachant à la pathologie. Quelques représentants de ces dernières spécialités ont protesté contre cette opinion, mais ils ont eu tort aux yeux de la très grande majorité.

La seconde épreuve d'admissibilité serait une leçon d'une heure après quarante-huit heures de préparation libre à domicile.

Devant les jurys spéciaux, qui prononceraient l'admissibilité définitive, les épreuves seraient :

1^e Un exposé de titres;
2^e Une leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation en loge;

3^e Des épreuves pratiques dont tout le monde souhaite que l'importance soit renforcée, mais qui, naturellement, diffèrent beaucoup d'une spécialité à l'autre.

Il y aurait donc une modification dans l'ordre

des épreuves car, jusqu'à présent, titres et leçon de trois quarts d'heure appartenaient à la première série, et la leçon d'une heure à la deuxième.

J'ai parlé plus haut des titres. Les motifs pour l'ordre des leçons sont analogues.

La conservation de la leçon de trois quarts d'heure, après trois heures de préparation en loge et sans livres, a été votée à l'unanimité, mais pour cette épreuve comme pour la précédente, on a reconnu que sa place était parmi les épreuves d'admission: c'est pour leur spécialité que les candidats doivent faire preuve d'éruditio[n]. D'où le chassé-croisé, proposé par M. Bard, entre cette leçon et celle après quarante-huit heures de préparation libre qui passe à la première série, dite d'admissibilité.

A cela, Weill(de Lyon) a objecté que l'on peut se faire aider pour cette leçon et que cela est mauvais si l'on veut un concours d'entrée où le candidat fasse preuve de connaissances générales.

Il lui fut répondu qu'un candidat médiocre aidé par un enseignant éminent n'arrive jamais à se débrouiller à peu près bien dans un fouillis bibliographique s'il n'a pas par lui-même des connaissances générales suffisantes. L'objection est d'ailleurs aussi valable pour la leçon actuelle dans la série des épreuves d'admission.

Telles sont les manières de voir qu'au nom du corps enseignant notre Bureau va soumettre au ministre: souhaitons qu'il en sorte un concours viable. Souhaitons aussi que l'on se décide à organiser un corps enseignant stable, capable de mettre en œuvre le régime nouveau des études médicales.

A. BROCA.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies nerveuses. — M. le professeur DEJERINE commencera son enseignement clinique des malades du système nerveux, le vendredi 1^{er} Mars 1912, à 10 heures du matin, à l'amphithéâtre Charcot et le continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

Programme de l'enseignement: Lundi, à 9 heures, à la salle de consultation de la clinique Charcot. Conférence sur la sémiotique nerveuse, par M. TINEL, chef de clinique. — Mardi, à 10 heures, à l'amphithéâtre Charcot. Polyclinique. Discussion des diagnostics, indications thérapeutiques, par le professeur DEJERINE. — Mercredi, à 9 1/4, à la salle des consultations de la clinique Charcot. Examen des malades externes par le professeur DEJERINE. — Jeudi, à 11 heures, au laboratoire d'électricité de la clinique. Conférence sur l'électro-diagnostic en pathologie nerveuse et sur l'électrothérapie, par M. HUET, chef du laboratoire d'électrothérapie. — Vendredi, à 10 heures, à l'amphithéâtre Charcot. Leçon clinique avec présentation de malades et projections, par le professeur DEJERINE. — Samedi, à 9 heures, au laboratoire de la clinique. Conférence sur l'anatomie et l'histologie pathologiques du système nerveux, par M. JUMENTIÉ, chef de clinique adjoint.

A partir du mois d'Avril, il sera fait une série de conférences sur les affections oculaires et auriculaires dans leurs rapports avec les maladies du système nerveux et un cours de psychothérapie.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hospice de la Salpêtrière. — Conférences du samedi du service de M. le professeur Pierre Marie. Samedi 2 Mars, à 10 h. 1/2, M. LHERMITTE, chef de laboratoire: « La poliomérite aiguë », avec présentation de malades et projections photographiques et microscopiques.

NOUVELLES

La Commission supérieure des études médicales. — La Commission supérieure des études médicales vient de procéder à l'examen du rapport du professeur Courmont, de Lyon, sur la réforme des examens médicaux.

CACAO BRANDT

PUISSANT ANALEPTIQUE

Prescrit dans

Anémie, Convalescences
Affections Gastro-Intestinales

Recommandé dans l'Alimentation infantile.

LE CACAO BRANDT

LACTÉ A LA VIANDE

D'UN GOUT TRÈS AGRÉABLE
est toléré par les Estomacs les plus délicats.

ATTESTATIONS MÉDICALES NOMBREUSES
Admis dans les Hôpitaux de la Marine.

ÉCHANTILLON

Dépôt G^{al} pour la France : H. FERRÉ, BLOTTIÈRE & C^{ie},
6, Rue Dombasle, Paris.

CACAO BRANDT

OPOTHÉRAPIE

EXTRAITS TOTAUX CHOAY
ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS

DESSICATION RAPIDE
VERS 0°

DANS LE VIDÉ

FORMULE PILULES CACHETS PAQUETS COMPRIMÉS CHOAY ALLEXTRAIT

GASTRIQUE, ENTÉRIQUE,
HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE,
ORCHITIQUE, OVARIEN,
HYPOPHYSAIRE, THYROIDIEN,
RÉNAL, SURRÉNAL, etc.

2 à 8 par jour

DÉPÔT: Pharmacie DÉBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS

FABRIQUE
FONDÉE
en 1830 • **MAYET-GUILLOT.**

CREATEURS DES CEINTURES-MAILLOTS
ORTHOPLASTIQUES

BREVET N° 382771
dépôts N° 1359, 3372, 3843, 85784,
703686, 103687, 103688.

En raison des contrefaçons nuisibles ou inefficaces

EXIGER LA MARQUE

MAYET-GUILLOT
67, RUE MONTORGUEIL, PARIS

Téléphone 289-01

CATALOGUES FRANCO